



# SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

## SEANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022

### QUESTION N°8

#### ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CDG 62

**RAPPORTEUR** : Monsieur Bertrand PETIT

---

Conformément à l'article 108.-2 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

Depuis 2018, le Syndicat Mixte Lys Audomarois adhère, via une convention, au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion du 62.

Le Syndicat a récemment été informé de l'évolution des conditions de mise en place de ce service et de la nécessité de signer une nouvelle convention afin de continuer à bénéficier de celui-ci.

En effet, ce dispositif évolue et s'étoffe avec des services annexes tels que la possibilité de mettre en place un accompagnement préventif des agents, l'intervention d'un psychologue, des missions d'inspection, ...

Le prix de ces évolutions représente une augmentation de 10€ annuel par agent. Ainsi, la tarification du service de médecine préventive est désormais de 110 euros annuels par agent.

Dès lors, les membres du Comité Syndical ont dû se prononcer sur :

- Le renouvellement de l'adhésion du S.M.L.A. au service de médecine professionnelle proposé par le Centre de Gestion
- L'autorisation donnée au Président à signer la convention d'adhésion et tous documents afférents à cette décision
- L'inscription des crédits correspondants

Et c'est à l'unanimité des voix que les élus réunis ont approuvé et donné leurs accords sur ces trois points.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

21 DEC. 2022

Rendu(e) exécutoire  
Le... 06/01/2023  
Le Président,

Bertrand PETIT

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE PRESIDENT

BERTRAND PETIT

## COMITE SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier décembre deux mille vingt-deux à 18h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte Lys Audomarois, au 177 rue de Théroutanne à Saint-Omer, sous la présidence de Bertrand PETIT, Président.

Date de convocation réglementaire : le 25 novembre 2022.

### **ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Madame BOIDIN Véronique, Déléguée Titulaire,
- Messieurs AGEORGES Benoît, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, LEFAIT Jean-Paul, MARQUANT Francis, PRUVOST Mathieu, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

### **ETAIENT EXCUSES ET REMPLACES :**

- Madame SEILLIER Christine, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Madame WAROT Sophie, Vice-Présidente,
- Madame VASSEUR Françoise, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Madame BAUDEQUIN Odile, Déléguée Suppléante,
- Monsieur ROUSSEL Benoît, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur PETIT Bertrand, Président,
- Monsieur BEE Didier, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard, Vice-Président,
- Monsieur LEROY Christian, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur PRUVOST Matthieu, Délégué Titulaire,
- Monsieur ALLOUCHERY René, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur CAINNE Louis, Vice-Président,
- Monsieur DECOSTER François, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur BOIDIN Philippe, Délégué Suppléant,
- Monsieur MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean Claude, Délégué Titulaire,

### **ETAIENT EXCUSES :**

- Monsieur DUPONT Franck, Vice-Président,
- Monsieur SABLON Frédéric, Délégué Titulaire,
- Madame LEVRAY Chantal, Déléguée Suppléante,

### **Assistaient également :**

- Madame ROUSSEL Valérie, Directrice
- Madame COLIN Julie, Adjoint Administrative